

RAPPORT N° 94/7-26
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT
DU REFOULEMENT D'EAU POTABLE BELLEPIERRE/MONTAGNE

Le secteur de La Montagne est actuellement desservi à partir des ressources :

- de la galerie du Bras Guillaume qui alimente gravitairement le Réservoir du Colorado,
- de la Station de Traitement de Bellepierre par des refoulements successifs (Bellepierre/OAA et OAA/Colorado).

Compte tenu de l'évolution des besoins en eau du secteur, il s'avère nécessaire d'augmenter ces ressources par un renforcement du refoulement entre la Station de Traitement de Bellepierre et les Réservoirs de l'OAA à La Montagne.

Les travaux à réaliser consistent en :

- * la construction d'une Station de Refoulement sur le site de la Station de Bellepierre –cette infrastructure fera l'objet d'un équipement progressif qui permettra de satisfaire une demande en eau de 8 230 m³/jour pour 1995 et son évolution jusqu'à 12 290 m³/jour pour l'échéance 2020- ;
- * la pose d'une canalisation de refoulement DN 400 mm (ou DN 500 mm en solution variante) sur un itinéraire compris entre la Station de Bellepierre (altitude 750 m) et les Réservoirs de l'OAA à la Montagne (altitude 485 m) ;
- * le remplacement d'un poste de transformation MT.BT sur le site de la Station de Bellepierre.

Le coût estimatif de ces travaux est de 7 000 000 F.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont prévus au Budget Annexe de l'Eau (D 000 000 231 03 AEP).

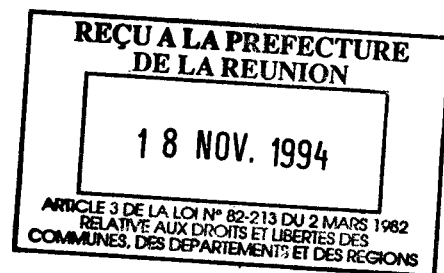
**RAPPORT N° 94/7-26
au Conseil Municipal**

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux de renforcement du refoulement d'eau potable Bellepierre/Montagne ;
- * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 94/7-26
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT
DU REFOULEMENT D'EAU POTABLE BELLEPIERRE/MONTAGNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/7-26 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du refoulement d'eau potable Bellepierre/ Montagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux correspondants, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1994

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

